

L'hon. M. Stanfield: Le député dit que nous attendons. Monsieur l'Orateur, les Canadiens attendent ce document depuis des mois et des années, et voyez ce qu'il est.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: Il y a certes de nombreuses initiatives possibles. De concert avec les provinces, le gouvernement pourrait aider les écoles et les organismes commerciaux à former et à garder un personnel d'administration et de gestion. Une aide financière pourrait être offerte aux nouvelles sociétés dans les secteurs essentiels de l'économie pour les inciter à importer des services de technologie et de gestion. Des révisions de la loi sur les banques pourraient être envisagées, afin de favoriser l'établissement d'un régime bancaire commercial qui fournirait du capital-risque.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: On pourrait offrir des stimulants pour encourager une plus forte participation des employés à la propriété des sociétés.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: Il reste toute une gamme d'idées à mettre à l'essai, mais, en premier lieu, nous devons nous mettre dans un état d'esprit approprié pour y réfléchir et pour y donner suite. Je crois que cet état d'esprit n'a rien à voir avec l'introspection qui caractérise le gouvernement actuel. Ce n'est pas le genre d'improvisation et de harcèlement qu'il pratique. Je crois fermement que notre pays a faim et soif d'une politique bien planifiée et que les Canadiens sont plus désireux de concurrence et de participation que de restrictions. Le gouvernement ne leur en fournit pas l'occasion actuellement. Par bonheur, il est bien possible que les Canadiens, dans un avenir peu éloigné, aient un gouvernement qui leur donnera cette occasion.

Des voix: Bravo!

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, il n'est guère étonnant que le gouvernement ait hésité à présenter cette politique. Il savait que celle-ci se résumait à rien du tout pour ce qui est du contrôle de l'économie canadienne. Le premier ministre (M. Trudeau) et le ministre qui a pris la parole cet après-midi nous ont dit que le gouvernement présentait une politique touchant les investissements étrangers. Il n'en est rien. Ceci est une supercherie, une tragédie pour le Canada. Il n'y est pas question d'investissements étrangers, ni de contrôle étranger, ni de rien qui ait de l'importance si nous voulons redevenir maîtres de notre économie.

Des voix: Bravo!

M. Lewis: D'un bout à l'autre du pays des milliers de Canadiens deviennent de plus en plus inquiets face à la domination de notre économie par l'étranger, surtout les États-Unis, et des milliers de Canadiens attendaient du gouvernement une déclaration leur offrant quelque espoir que nous, les Canadiens, pourrions reprendre notre économie en main. Le document présenté aujourd'hui devrait faire honte, même au gouvernement actuel, de son manque d'imagination et de courage. Force m'est de conclure que les membres du gouvernement n'étaient pas prêts à faire quoi que ce soit de définitif en ce qui concerne les 95 sociétés qui leur fournissent les fonds dont ils ont si grand besoin à l'époque des élections.

Des voix: C'est honteux.

M. Lewis: En réalité, le document déposé par le ministre, version minutieusement révisée du texte publié dans le *Canadian Forum*, dans la mesure où j'ai pu m'en rendre compte dans le peu de temps dont je disposais, signale que les sociétés visées, si l'on doit faire quelque chose d'utile, doivent comprendre également ce qui, est désigné dans le rapport—et j'ignore pourquoi on n'a pas pu dire la chose simplement—comme «nouvelles entreprises établies à partir d'un siège social à l'étranger». Quant à la définition, je pense qu'il s'agit, comme on l'indique entre parenthèses, des sociétés étrangères investissant pour la première fois directement au Canada. Ou j'ajouterais, les sociétés étrangères investissant directement au Canada pour la deuxième, la troisième, la quatrième ou la cinquième fois; ou les nouveaux arrangements pour l'octroi de permis et de concessions, ou les investissements nouveaux importants par les sociétés à contrôle étranger existant déjà; ou par des sociétés à contrôle étranger existant déjà même lorsqu'elles n'envisagent pas de nouveaux investissements importants.

Une politique concernant les investissements étrangers doit au moins toucher à tous ces éléments. En ne visant que les prises de contrôle, on trahit notre attente à tous. Je n'ai pas pu trouver ce passage dans l'édition du *Canadian Forum* du rapport Gray au cours du bref examen que j'ai eu le temps d'en faire. Quant aux propos qu'on prête au ministre du Revenu national (M. Gray) dans l'édition originale, je n'ai pu les trouver. J'espère qu'ils y figurent, mais je ne les y ai pas trouvés.

On aurait au moins trois bonnes raisons pour surveiller l'expansion des entreprises existantes qui sont sous contrôle étranger. Premièrement, elles constituent un segment important et croissant des industries canadiennes de fabrication et de ressources. Une politique relative à la propriété étrangère qui ne tient pas compte de ce fait risque d'être inefficace comme moyen d'augmenter le contrôle local du milieu économique national. Deuxièmement, les entreprises existantes qui sont sous contrôle étranger pourraient être utilisées pour contourner l'organisme de surveillance. L'investissement étranger en puissance qui voudrait échapper à la surveillance pourrait s'entendre avec une entreprise étrangère actuellement au Canada, qu'elle lui appartienne ou qu'elle appartienne à un autre étranger, pour lui faire réaliser le nouveau projet, peut-être dans un domaine tout à fait différent.

• (1730)

Enfin, la capacité de négociation de l'agence s'en trouverait peut-être réduite si les requérants pouvaient nommer des concurrents qui n'ont pas à se soumettre à diverses contraintes parce qu'ils se trouvaient là avant l'application de cette politique.

Puis, à une autre page, ce rapport disait dans une seule phrase ce que j'essayais de faire valoir, c'est-à-dire que le fait de ne pas examiner l'expansion des nouvelles industries pourrait permettre à des entreprises de se soustraire facilement à l'examen. Il demeure que la politique annoncée par le ministre n'aura rien à voir avec l'expansion des entreprises déjà existantes dans de nouvelles régions et engagées dans de nouvelles industries. Elle ne porte aucunement sur les investissements étrangers directs effectués au Canada et ne contribue à accroître la mainmise canadienne dans aucune des régions qui nous intéressent.

De plus, il ne s'agit pas d'un organisme d'examen comme le recommandait le rapport de 1968 de la commission d'étude qui a proposé la création d'un organisme de surveillance ou d'examen qui serait comptable au nouveau ministre. Nous n'avons rien de semblable. Nous avons le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin), qui va être le ministre responsable de l'organisme d'examen. Dans quelle mesure peut-on se fier à lui dans ses rapports avec les grandes sociétés au pays, dans quelle mesure peut-on se fier à lui pour faire l'examen des socié-